# 1 Le recrutement social des professionnels de la politique

♦ NICOLAS HUBÉ

S'il est une notion du sens commun largement diffusée, c'est celle d'une monopolisation du pouvoir politique par une « classe », une « élite », une « oligarchie », qui s'opposerait par ses caractéristiques spécifiques aux citoyens ordinaires. Indéniablement, « l'observation empirique établit que la probabilité d'exercer un pouvoir politique (quel qu'il soit) s'accroît avec la position dans la hiérarchie sociale et que la position sociale d'origine (mesurée par exemple à la dernière profession avant l'entrée en politique) des hommes politiques est d'autant plus élevée qu'ils occupent des positions plus hautes dans la hiérarchie politique » [Gaxie, 1980, p. 5]. Peut-on pour autant parler d'une « classe politique » ? Faut-il, au contraire, aspirer à une « démocratie scientifique, où le Parlement serait formé d'un échantillonnage de citoyens reproduisant à l'échelle réduite la structure exacte de la nation » [Duverger, 1951] ?

L'objet de cette section est moins de répondre normativement à ces questions que de revenir empiriquement sur les transformations du recrutement social des \*professionnels de la politique [Gaxie, 1973], pour rendre compte des spécificités du \*champ politique en tant qu'espace social partiellement autonome, régi par des « règles du jeu » autour d'enjeux, de savoir-faire et d'intérêts spécifiques [Bourdieu, 1994c] et, par là, pour comprendre la stigmatisation sociale dont peuvent faire l'objet les professionnels de la politique. Si la science politique française a amplement étudié les déterminants de la professionnalisation politique, il existe relativement peu de travaux récents sur la sociographie des professionnels de la politique dans leur ensemble, à l'exception du travail dirigé par Heinrich Best et Maurizio Cotta [Best et Gaxie, 2004 pour le cas français]. La plupart des études se concentrent en effet plus volontiers sur une institution en particulier, comme l'Assemblée nationale [Achin et Lévêque, 2007 ; Costa et Kerrouche, 2007 ; Rouban, 2011] ou le Parlement européen [Beauvallet, 2003; Beauvallet, Michon et Lepaux, 2013], tout en délaissant d'autres institutions, comme le Sénat [Mayeur et Corbin, 1995].

# Classes, élite(s), oligarchie? Les professionnels de la politique

La littérature concernant les élites en général, et les professionnels de la politique en particulier, est à la fois pléthorique [pour une synthèse : Coenen-Huther, 2004] et, bien souvent, normative. Avec l'avènement de la \*démocratie représentative, la question de savoir si les « dirigeants » forment une classe à part ne va cesser d'être posée, par Gaetano Mosca le premier, dès la fin du XIX° siècle, puis par des auteurs comme Moisei Ostrogorski, Vilfredo Pareto ou Robert Michels, qui ouvrent une controverse scientifique durable sur le caractère « unitaire » ou « pluraliste » des élites dirigeantes [Aron, 1960; Boudon et Bourricaud, 1982; Genieys, 2011].

### Autour d'un débat théorique

Pour ces différents auteurs, les transformations consécutives à l'extension du suffrage universel n'auraient pas beaucoup changé la répartition du pouvoir, qui resterait le « monopole » d'une classe dirigeante. Seule la fabrication de ce monopole aurait véritablement changé. Ainsi, pour Ostrogorski, la monopolisation du pouvoir politique se serait bureaucratisée. Elle serait désormais aux mains des partis, qui auraient pour fonction essentielle d'opérer une présélection du personnel politique en filtrant les candidatures et en contrôlant l'accès aux positions de pouvoir par une discipline partisane rigoureuse [Ostrogorski, 1903]. De la même manière, pour Robert Michels, les régimes politiques dits démocratiques seraient en fait soumis à une « loi d'airain de l'oligarchie », suivant laquelle une « classe dominante » se substituerait « fatalement » à une autre, quand bien même elle serait issue des partis sociaux-démocrates [Michels, 1911].

Moins normatif, Max Weber entend montrer, de son côté, comment la démocratisation de l'activité politique ne peut que conduire à une monopolisation de l'espace d'activité politique par un groupe de professionnels qui vit à la fois pour et de la politique [Weber, 1919]. Partant du constat que la professionnalisation de l'activité politique permet à des individus d'origine plus modeste de vivre désormais de la politique (par le biais des indemnités parlementaires notamment) et non plus seulement pour la politique (par le biais de leur patrimoine personnel), Weber déplore que ce qui n'était qu'une condition de la démocratisation du personnel politique tende à devenir une finalité en soi. La victoire électorale est en effet d'autant plus importante pour ces « professionnels de la politique » qu'il leur faut financer les entreprises politiques nouvelles que sont les partis, et acquérir un pouvoir discrétionnaire de nomination à certains postes rémunérés pour rétribuer les cadres du parti. Le contrôle de la distribution des emplois administratifs devient ainsi un des trophées majeurs de la compétition politique [Juhem, 2006].

La monopolisation de la représentation par des professionnels de la politique

> De fait, on ne peut que le constater près d'un siècle plus tard, il existe une tendance forte à la monopolisation de la représentation par un groupe de professionnels de la politique qui « se consacrent à temps complet à leurs responsabilités, dont ils tirent aussi leurs moyens "matériels" de subsistance » [Gaxie, 1993, p. 88] - bien que l'activité politique ne puisse entièrement se réduire à un intérêt économique : « l'intérêt qui la commande apparaît à beaucoup, y compris à ceux qui sont intéressés, comme tout à fait "désintéressé" » [p. 90]. La logique du champ politique tend donc à exclure du jeu politique les non-professionnels - et, corrélativement, elle conduit les professionnels à cumuler des positions locales, nationales, européennes, et ce d'autant plus que les coûts de sortie du jeu sont importants. Ceci explique que plus l'on s'élève dans la hiérarchie des positions politiques, plus le nombre de professionnels stricto sensu tend à augmenter. Ainsi, en 2007, 6 % des députés à l'Assemblée nationale avaient eu pour seule activité professionnelle antérieure à leur élection une activité politique (collaborateur, mandat local, etc.) [Rouban, 2011, p. 18].

> Ce phénomène de monopolisation des positions de pouvoir peut être observé à travers la faiblesse du taux de renouvellement du personnel politique. Sur la totalité des élections législatives convoquées depuis le début du xx° siècle en France, celles qui ont effectivement conduit à un renouvellement en profondeur du personnel politique demeurent exceptionnelles. Entre 1876 et 1940, la moyenne des nouveaux élus faisant leur entrée à la Chambre des députés est d'environ 40 %, avec deux exceptions historiques notables en 1876 et 1919, le taux de renouvellement atteignant alors les 54 % [Best et Gaxie, 2004, p. 111-112]. Cette monopolisation tend d'ailleurs à se renforcer après 1945, l'Assemblée nationale se renouvelant rarement à plus du tiers, à l'exception des alternances de 1981 et 1993. En 1981, 38 % des députés sont de nouveaux entrants (dont 61 % de socialistes); en 1993, 42 % (dont 50 % de RPR) [p. 118-119]. Mais en 2002, on ne comptait que 33,5 % de nouveaux élus, et en 2007, seulement 26,1 %. Avec l'alternance de 2012, on compte 41 % de nouveaux élus (dont 49 % pour le PS).

Par ailleurs, si certaines élections législatives semblent conduire à un renouvellement du personnel politique, cela ne signifie pas pour autant que les députés nouvellement élus sont des novices en politique. De ce point de vue, le cas des changements de régime est particulièrement frappant. Alors qu'en 1848, l'Assemblée constituante multiplie par deux le nombre de sièges disponibles et que l'on passe d'un suffrage censitaire au suffrage universel, 20 % du total des élus sont d'anciens parlementaires, 28 % des élus de la dernière assemblée prérévolutionnaire sont réélus et, plus encore, 56 % des élus ont précédemment occupé des fonctions électives locales, tandis que 60 % des membres du gouvernement provisoire sont d'anciens parlementaires [Best et Gaxie, 2004, p. 96-99). De la même

manière, l'année 1945 voit certes l'arrivée d'un nouveau personnel politique, qui constitue 76,8 % de l'Assemblée constituante et est souvent issu de la Résistance (les deux tiers de l'Assemblée de 1951) [Best et Gaxie, 2004, p. 118; Dogan, 1999, p. 190]. Mais comme le note Mattei Dogan, le passage par la Résistance est un moment de forte professionnalisation politique : ce sont les cadres de la Résistance qui sont devenus les cadres des partis, fournissant 259 des 455 ministres durant le quart de siècle qui suit la Libération [Dogan, 1999]. Et l'endogamie au sein du champ politique reste dès lors très forte. Il y a, à la fin de la IVe République, plus d'anciens ministres à l'Assemblée que de ministres en exercice : sur les 624 députés que compte l'Assemblée en 1955, 26 % d'entre eux ont été au gouvernement à un moment ou à un autre [Dogan et Campbell, 1957, p. 325]. Toutes choses égales par ailleurs, la Chambre de 1981 accorde une place également importante à des professionnels de la politique, cadres du parti socialiste (40,6 %) ou élus locaux (84,7 %) [Collovald, 1985, p. 28-32].

Le passage de la IVe à la Ve République fait lui aussi figure d'exception, avec 62 % de nouveaux élus [Best et Gaxie, 2004, p. 118; Dogan, 1965; Gaïti, 1999]. Mais, paradoxalement, les élections de novembre 1958 pourraient très bien servir de contre-exemple. A priori, les élections de 1958 et celles de 1962 ont en effet permis un renouvellement du personnel politique consécutif au changement de régime. Or, quand on s'intéresse de plus près aux élections de 1958, on constate que 54 % des élus avaient déjà été candidats à l'Assemblée nationale sous la IV<sup>e</sup> République, bénéficiant cette fois-ci de la conjoncture pour obtenir un siège [Gaïti, 1999, p. 289]. De la même manière, quand on observe la composition de l'Assemblée nationale de 1962, on s'aperçoit que 64 % des élus sont d'anciens parlementaires (32 % étaient députés ou sénateurs sous la IVe République) et que 23,4 % d'entre eux étaient détenteurs d'un mandat politique local sous la IV<sup>e</sup> République. Seuls 57 des 465 élus de 1962 sont des hommes politiques « nouveaux », desquels il faudrait encore retirer les 20 élus qui ont été chargés de mission ou attachés aux cabinets de ministres après 1958 [Dogan, 1965, p. 309]. Bref, il n'y a au total que 7 % des élus qui n'avaient jamais sollicité le suffrage de leurs concitoyens, ni participé à la vie d'une quelconque organisation partisane.

Max Weber ne se trompait donc pas quand il parlait d'une tendance à la monopolisation de la vie politique par des professionnels. Mais, et la nuance est importante, cette professionnalisation n'est pas un processus historique linéaire, aux mains d'une seule et unique « classe ». 1848 ou 1876 ne marquent pas la « fin des \*notables », certains notables réussissant très bien à s'adapter aux changements politiques [Phélippeau, 1999]. De même, l'arrivée des « nouvelles couches » tant vantées par Gambetta (professions libérales et professeurs) est à la fois précoce (dès 1848) et progressive, transformant inéluctablement, mais en douceur, la structure

sociale de la représentation politique, jusqu'à l'arrivée des classes populaires à la Chambre à partir de 1900 [Charle, 1987; Mayeur, 2003].

#### 2 La politique comme profession

S'il y a bien monopolisation de la représentation politique par ceux qui vivent *de* et *pour* la politique, s'il y a donc bien une profession politique comparable à n'importe quelle autre profession – une démarcation par rapport aux \*profanes, des dispositifs de sélection et de contrôle à l'entrée, une prétention au monopole, des institutions légalement reconnues pour gérer ce monopole, des procédures corporatives de police interne et externe [Offerlé, 1999b, p. 15] –, s'il y a en toute logique un processus de professionnalisation à la politique – un apprentissage de savoirs et de savoir-faire spécifiques, une spécialisation, un style et un rythme de vie –, tout ceci n'implique pas pour autant qu'il existe un seul type de carrière politique, ni une seule filière d'entrée en politique.

#### Type de personnels et type de postes

Comme le notait Max Weber, il existe en réalité plusieurs « façons de faire de la politique ». On peut pratiquer la politique de manière occasionnelle. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un haut fonctionnaire entre dans un cabinet ministériel. On peut faire de la politique une activité secondaire. C'est le cas de nombre de maires ou de conseillers généraux qui ne vivent pas exclusivement pour et de la politique. On peut faire de la politique une véritable profession. C'est le cas de la plupart des ministres et des députés. En d'autres termes, tous les agents politiques ne font pas forcément carrière en politique. Or ces différentes façons de pratiquer l'activité politique varient en fonction des postes politiques occupés. Il existe en effet une pluralité de postes, qui ne demandent pas le même investissement ni ne sont équivalents entre eux [Gaxie, 1993, p. 91-100]. Cette hiérarchie tient essentiellement à l'importance et à l'étendue des prérogatives qui se rattachent à chaque poste, et donc à leur prestige social : plus les prérogatives qu'offre une position sont nombreuses, plus cette position sera haute dans la hiérarchie des positions de pouvoir politique; plus la portion de territoire sur lequel s'étend ces prérogatives est grande, et plus la position sera prestigieuse.

Cette hiérarchie organise le champ politique, du niveau local au niveau national (conseiller municipal, maire, président de conseil régional, parlementaire, ministre, président de la République), mais aussi les institutions qui structurent le champ politique (président de groupe parlementaire, président de la commission des lois, ministre de l'Environnement, ministre des Finances). Cette hiérarchisation sociale peut être observée, entre autres, par la très faible féminisation de certains postes, la part des femmes étant généralement plus faible parmi les positions les plus prestigieuses

(13,1 % parmi les conseillers généraux en 2008 ; 43,6 % parmi les députés européens en 2004) [Achin et Lévêque, 2006, p. 60-72].

Filières d'entrée dans la vie politique et structures des capitaux politiques

La hiérarchie des positions de pouvoir se vérifie également dans le parcours des professionnels de la politique : leur carrière évolue généralement dans le respect de cette hiérarchie, suivant un *cursus honorum* fondé sur le prestige des postes à pourvoir. Sans que cela soit nulle part prescrit ni sanctionné par aucun diplôme, les professionnels de la politique ont à franchir certaines étapes avant de parvenir aux positions les plus prestigieuses. Les étapes de la carrière ne sont pas codifiées juridiquement, mais elles relèvent de règles tacites. Trois grandes filières – c'est-à-dire trois façons d'entrer en politique et de gravir les échelons au sein de la hiérarchie des positions de pouvoir politique – peuvent ainsi être observées.

Une filière locale ou ascendante, qui commence par un mandat électif local et suit un cursus menant à un mandat national en passant par un parti politique, pour éventuellement finir par un poste de ministre. Ce qui caractérise ce cursus, c'est le fait que l'investissement dans un parti politique se fait en cours de carrière, après l'obtention d'un premier mandat électif local. Bien souvent, les maires de communes de taille moyenne ne prennent une étiquette politique qu'après leur élection. Toute autre est de ce point de vue la filière partisane, elle aussi ascendante, qui se déroule d'abord au sein d'une organisation partisane, voire syndicale, suivant un cursus menant par la suite à un mandat électif local ou même national, comme pour couronner cette ascension partisane. Enfin, la filière descendante ou inversée commence au cœur du pouvoir par une position dans un cabinet ministériel et/ou au gouvernement, avant de mener à un mandat électif local ou national et/ou à une position partisane. Contrairement aux deux autres, ce type de filière (qu'ont empruntée deux présidents de la République, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac) ne repose pas sur une implantation locale initiale, ni sur un investissement préalable dans une organisation partisane. Elle repose d'abord sur la confiance d'un homme, d'un ministre par exemple. L'implantation locale et partisane se fait après coup, après l'obtention d'un premier mandat national obtenu grâce au parrainage d'un dirigeant politique.

Mais, si les professionnels de la politique diffèrent du point de vue de leur filière d'entrée en politique, ils diffèrent également quant à la structure de leurs capitaux politiques personnels. On peut ainsi dégager deux types idéaux de professionnels de la politique [Gaxie, 1993, p. 79-83]. Le premier est l'entrepreneur individuel. Il s'agit d'un professionnel de la politique qui a réussi à faire carrière en politique grâce à ses ressources personnelles, soit parce qu'il était préalablement connu de ses concitoyens (c'est le cas de la filière locale), soit parce qu'il dispose d'un niveau de diplôme très élevé lui permettant d'obtenir la confiance d'un mentor (c'est le cas de

la filière inversée). Dans ces deux cas de figure, le \*capital politique assurant la carrière politique est un capital attaché à la personne même de l'individu. Le deuxième type est celui de l'agent salarié d'une entreprise politique collective. Il s'agit d'un professionnel de la politique qui, à l'inverse du premier, s'appuie essentiellement sur les ressources collectives d'une organisation pour faire carrière et doit donc son ascension à un parti qui lui a permis de se consacrer à la politique en lui versant un salaire et en lui donnant une formation générale et politique.

L'importance relative de ces différentes figures de professionnels varie à la fois dans le temps et dans l'espace politique. D'abord dans le temps. Sous la III<sup>e</sup> République, la filière locale domine : la majorité des professionnels de la politique commencent ainsi leur carrière sans le soutien d'un parti politique et plus des deux tiers des députés élus entre 1900 et 1940 ont été élus à l'échelon local avant de devenir des parlementaires [Dogan, 1967]. Ce n'est qu'à partir de la fin de la III<sup>e</sup> République que la filière partisane prend de l'ampleur, au point de supplanter la filière locale sous la Ve République [Collovald, 1985]. À partir de 1958, la plupart des professionnels de la politique débutent en effet leur carrière comme militants d'un parti politique, au sein duquel ils font carrière. Seuls 20 % des députés en 2006 n'avaient aucune appartenance partisane lors de l'obtention de leur premier mandat [Costa et Kerrouche, 2007, p. 82]. C'est dire que le rôle des partis politiques dans le recrutement du personnel dirigeant s'est effectivement accru depuis la fin du XIXº siècle, donnant en cela raison à Ostrogorski. Quant à la filière inversée, elle n'apparaît véritablement qu'avec la Ve République [Birnbaum, 1977; Gaxie, 1983], et elle est directement liée au contexte politique dans lequel se déroule le changement de régime et donc aux nouvelles conditions du jeu politique [Gaïti, 1999; François, 1999]. Cette filière inversée ne remet pourtant pas en cause l'emprise croissante des partis politiques. Au contraire, la plupart des hommes politiques qui accèdent directement au cœur du pouvoir continuent leur carrière en investissant le parti, car ils sont de plus en plus dépendants des ressources collectives que ce dernier leur fournit [Gaxie, 1993; Behr et Michon, 2013]. En clair, les partis politiques sont aujourd'hui des points de passage obligés pour qui veut faire carrière en politique.

Ces différences entre les carrières politiques professionnelles varient, en second lieu, dans l'espace politique. Si la filière partisane domine aujourd'hui, elle n'a pas la même importance à droite qu'à gauche. Plus on va vers la gauche, plus le nombre de professionnels ayant suivi la filière partisane augmente; à l'inverse, plus on va vers la droite, plus ce sont les deux autres types de filières qui dominent [Gaxie, 1980, 1983; Collovald, 1985]. De la même manière, on trouve davantage d'entrepreneurs individuels chez les professionnels de la politique de droite que parmi ceux de gauche.

En réalité, ces différents types de carrières sont étroitement fonction de l'origine sociale des professionnels. Les dirigeants de tous les partis appartiennent aux classes supérieures. Mais le spectre des positions sociales

occupées avant leur entrée en politique varie considérablement d'un parti à l'autre : des fractions les plus basses et/ou les plus intellectuelles des classes supérieures pour les partis de gauche aux fractions les plus hautes et/ou les plus proches du pôle économique pour les partis de droite. Cette analyse de la position sociale différentielle du personnel dirigeant des partis permet, précisément, de « mettre en évidence les relations existant entre les oppositions politiques et les oppositions sociales et de penser les premières comme l'expression symbolique des secondes » [Gaxie, 1980, p. 32].

## 3 La sélection sociale du personnel politique

Il convient donc de revenir sur la composition sociale du groupe des professionnels de la politique. Force est de constater que ce groupe est peu représentatif de la population active. En une phrase, on peut dire qu'il s'agit d'un métier d'hommes d'âge mur, éduqués, ayant occupé des positions sociales moyennes ou supérieures, et cumulant plusieurs postes électifs. Mais s'arrêter à ce constat c'est, d'une part, passer sous silence les transformations de la composition sociale du personnel politique depuis 1871 et, d'autre part, laisser à penser que le cursus inversé a transformé la représentation politique en une énarchie.

#### La démocratisation relative du personnel politique sous la III<sup>e</sup> République

Toutes les études sur les députés et les ministres de la III<sup>e</sup> République vont dans le même sens : elles indiquent une tendance à la démocratisation du personnel politique entre 1871 et 1914 [Best et Gaxie, 2004 ; Charle, 1987 ; Charlot, 1973 ; Dogan, 1967, 1999 ; Marnot, 2000 ; Mayeur, 2003] en soulignant un abaissement général de l'origine sociale des élus. Cette démocratisation du personnel politique se traduit par la baisse constante du nombre d'individus issus de la noblesse au sein du parlement (tableau 1) comme au sein du gouvernement (tableau 2), au plus grand profit de la grande et moyenne bourgeoisie, et plus précisément au profit des professions libérales et intellectuelles.

Sur les trente premières années de la III<sup>e</sup> République, les professions libérales et intellectuelles constituent en moyenne près des deux tiers du personnel parlementaire et ministériel. Plus précisément, les avocats et les hommes de loi représentent le premier groupe professionnel parmi les parlementaires, occupant en moyenne un tiers des sièges à la Chambre des députés entre 1870 et 1893. Après une première période où leur proportion atteint les 36 % (1877 et 1881), ils représentent autour du quart des élus au début du xx<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1936 [Best et Gaxie, 2004, p. 105] – étant précisé que ces chiffres sont à analyser en tendance plutôt qu'en valeur absolue car, selon les auteurs, les comptages peuvent légèrement différer. Les médecins, les enseignants, les journalistes sont également parmi les professions qui bénéficient le plus du suffrage universel. Si l'on

Tableau 1. Composition sociale de la Chambre des députés (1871-1893; 1919-1936)

	1871	1876	1877	1881	1885	1889	1893	Moyenne (%)	1919	1924	1928	1932	1936	Moyenne (%)
Ouvriers	4	5	3	5	12	10	16	1,3	24	44	26	27	99	5,8
Employés	I	ı	ı	ı	3	80	8	0,5	13	23	19	19	33	3,5
Fonctionnaires subalternes														
ou moyens	_	4	4	6	6	2	4	8'0	5	5	6	10	16	1,5
Agriculteurs	42	45	38	28	37	37	48	6,7	53	55	62	47	62	1'6
Instituteurs	_	-	_	2	_	_	3	0,2	∞	14	15	16	33	2,8
Professeurs	19	15	18	21	25	21	33	3,7	39	43	45	46	44	7,1
Journalistes	44	26	29	36	37	40	28	8,8	45	28	31	41	40	0'9
Médecins-pharmaciens	22	40	47	51	48	47	99	2,8	49	45	61	09	47	8,5
Hommes de Ioi	237	192	202	192	186	174	175	33,0	182	162	145	164	121	25,2
Hauts fonctionnaires	43	52	20	40	45	38	37	7,4	22	19	25	24	21	3,6
Ingénieurs-architectes	21	13	15	15	21	23	22	3,2	25	19	25	21	18	3,5
Cadres secteur privé	_	2	<b>—</b>	-	-	<b>—</b>	-	0,2	5	9	13	14	12	1,6
Commerçants	18	20	18	28	19	18	21	3,4	19	23	21	22	32	3,8
Industriels-entrepreneurs	78	37	39	40	46	59	48	8,4	53	42	63	53	45	8,3
Dirigeants de sociétés	9	7	5	4	7	10	9	1,1	6	5	14	12	9	1,5
Officiers	71	25	30	13	30	41	30	5,8	38	27	19	Ξ	10	3,4
Ecclésiastiques	3	-	ı	3	3	3	3	0,4	4	9	4	3	3	2'0
Propriétaires-rentiers	104	40	48	37	48	49	30	9'8	23	12	17	22	24	3,2
Autres	12	4	12	6	10	11	6	1,6	∞	9	11	5	3	1,1
Total	727	529	260	534	288	503	600	100	763	787	369	417	767	1000

Source: [Dogan, 1967, p. 472].

Tableau 2. Origine sociale des ministres (1870-1958) (%)

	1870-1899	1899-1940	1945-1958
Noblesse	14	4	3
Grande bourgeoisie	51	37	12
Bourgeoisie moyenne	25	33	57
Petite bourgeoisie	4	17	16
Classe ouvrière	4	7	7
Absence d'informations	2	2	5
Total	100	100	100
Nombre	242	389	227

Source: [Dogan, 1967, p. 471].

cumule l'ensemble de ces professions « du verbe et de la plume », leur proportion dépasse dès 1876 la moitié de la Chambre [Dogan, 1999, p. 197]. À l'inverse du processus en cours dans les autres pays européens [Best et Gaxie, 2004, p. 108], la proportion des hauts fonctionnaires ne dépasse alors guère 7 % des députés, pour passer sous la barre des 4 % après la Première Guerre mondiale. Les rentiers et les officiers voient leur proportion s'abaisser, quant à elle, aussi bien au parlement qu'au gouvernement, passant de 14 % de ministres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 4 % après la Première Guerre mondiale.

Au regard des élus du système censitaire, l'origine sociale du personnel politique du début de la III<sup>e</sup> République est donc relativement moins haute qu'auparavant. Relativement, car les avocats, les médecins et même les professeurs restent des notables par rapport à la majorité de la population active. En réalité, l'ouverture de la représentation politique aux classes populaires est plus tardive : si les ouvriers, les employés et les fonctionnaires subalternes ne dépassent guère les 4 % des députés et des ministres au début de la III<sup>e</sup> République, leur proportion atteint près de 11 % de la composition de la Chambre entre 1919 et 1940, et 7 % des ministres.

Ce qui change véritablement, c'est la nature des ressources dont disposent ces nouveaux acteurs politiques, qui ne sont plus fondées sur la richesse ou la naissance. Cette nuance peut paraître anodine, mais elle est en fait capitale car ces nouveaux entrants ne peuvent guère exploiter à leur profit des relations de clientèle. Ils n'ont pas les moyens de distribuer des biens matériels aux électeurs de leur circonscription, ce qui est d'autant plus problématique que l'instauration du suffrage universel a eu pour conséquence d'augmenter le coût financier des campagnes électorales. D'où la nécessité pour eux de compenser leur « handicap » économique et financier d'une manière ou d'une autre, en particulier en inventant de nouvelles stratégies de conquête du pouvoir politique, de nouvelles formes de mobilisation de l'électorat. La pratique politique qui se met dès lors en place, sous l'impulsion des avocats, médecins et enseignants est, de ce fait, tout à fait innovante. Ces nouvelles élites s'appuient sur leur savoir-faire professionnel, leur éloquence, et non sur leur patrimoine foncier. Ces nouvelles élites vont également introduire sur le marché électoral un nouveau

type de biens : des biens collectifs de nature symbolique (la laïcité, la liberté d'expression, la fraternité, la République), qui sont désormais proposés par l'intermédiaire de « programmes » au moment des élections. Enfin, en l'absence de ressources économiques suffisantes pour se faire élire sur un mode clientélaire, les nouvelles élites politiques vont également s'associer dans le cadre de partis.

Dès cette époque, l'articulation entre structure politique et structure sociale se retrouve clairement lorsque l'on observe la ventilation des députés en fonction de leurs origines sociales et de leur appartenance partisane [Dogan, 1967, p. 473] : 77,5 % des ouvriers, employés, petits fonctionnaires et instituteurs sont membres des partis communiste et socialiste entre 1898 et 1940, contre 6 % des industriels, des entrepreneurs, des directeurs de société et des rentiers. À l'inverse, ce dernier groupe compose 53 % de la droite parlementaire. Le parti radical trouve quant à lui sa base sociale du côté des professions libérales (51,2 % sont des avocats et hommes de loi ; 60 % des médecins), des professeurs (48,5 %) ou des journalistes (36,4 %).

Profession politique : un métier d'hommes d'âge mur, éduqués et socialement dominants

La première caractéristique distinctive des professionnels de la politique est d'abord qu'ils sont majoritairement de sexe masculin. S'il est une observation clairement établie, c'est bien que la politique est un « métier d'hommes » [Achin, 2005]. Sous la IVe comme sous la Ve République jusqu'en 1981, la proportion des femmes à l'Assemblée nationale n'atteint pas les 4 %. Et elle ne dépasse guère les 6 % de 1981 à 1993. Depuis, cette proportion a augmenté, atteignant pour la première fois les 10,9 % en 1997 avec 63 parlementaires, dont 40 pour le seul PS. En 2014, alors que les femmes représentent 52 % de la population française, elles ne sont que 27 % à l'Assemblée nationale et 23,2 % au Sénat. Ce dernier ayant largement « rattrapé » l'Assemblée nationale car, si elles n'étaient encore que 5,9 % de femmes en 1998, elles sont 10,9 % dès 2001, pour atteindre en 2007 une proportion équivalente à celle de l'Assemblée nationale (18 %). Malgré les lois sur la parité de 2000, cette sous-représentation des femmes se confirme au sein des différentes institutions représentatives, avec toutefois certaines variations (tableau 3).

Les élections régionales et européennes bénéficient très largement aux femmes : si elles n'occupent que 8,5 % des fauteuils de conseillers régionaux en 1986, cette proportion passe au quart en 1998 et à près de la moitié en 2004 ; au Parlement européen, les femmes sont représentées à proportion de 22,2 % de la délégation française dès 1979, pour atteindre 43,6 % en 2004. Les conseils municipaux sont également plus précoces à ouvrir leurs portes aux femmes qui occupent, dès 1977, 8,3 % des fauteuils (14 % en 1983), pour atteindre 35 % lors des dernières élections de 2008. Le gouvernement est aussi beaucoup plus prompt à offrir des maroquins

aux femmes. Comme le notent Catherine Achin et Sandrine Lévêque, « à partir de 1968, le pourcentage de femmes au gouvernement est toujours supérieur à celui des députées, l'écart variant de 2 à plus de 25 points » [2006, p. 70] : elles sont 10,5 % en 1975, pour atteindre les taux les plus élevés en 1997 avec 30,7 %. Pour autant, certains mandats leur échappent plus spécifiquement : ceux de maire (13 % en 2014) et de conseiller général (13,9 %).

Tableau 3. Part des femmes aux postes politiques de 1977 à 2014 (%)

	Conseillère municipale	Maire	Conseillère générale	Conseillère régionale	Députée	Sénatrice	Députée européenne	Ministre
1977				-			-	10,5
1978	-		2,3	-	2.7	1,7	-	
1979	_ 8,3	2,8		-	- 3,7	·		
1980	_	2,0	4,3	-				
1981	-			-		2,3	22,2	14,0
1982	-							
1983			3,8	4,0	5,3			
1984	-			4,0		2,8		
1985	14,0	4,0	4,2				19,8	
1986	-		4,2		5,9	- 2,8	19,0	
1988			4,1	8,5		2,0		
1989			٦,١		5,7	3,1		
1992	- - 17,2	5,5	5,6				22,2	
1993	- 17,2	3,3	3,0			5,0		
1994				14,0	6,1			
1995			5,4	. ,,-		5,6	29,9	28,5
1997	- 21,7	7,5	3,4				29,9	30,7
1998	21,7	7,5			- 10,9			
1999			8,3		10,5	5,9		
2001	_		9,8	25,0		10,9	40,2	
2002	- 33,0	10,8	7,0		12,1	10,2		
2004	- 33,0	10,6	10,9		ĺ	16,9		
2007			10,3	47,6		10,5	43,6	
2008	35,0	13,8	13,1		18,4	18,2		34,2
2014	40,3	13,0	13,9	48,0	27,0	23,2	41,9	50,0

Source: [Achin et Lévêque, 2006, p. 60-72]; nos calculs personnels pour 2007-2008.

La faible proportion des femmes en politique n'est pas un cas unique en Europe : on retrouve le même phénomène en Grèce (21 % de femmes à la Chambre des députés), au Royaume-Uni (22,6 %) ou en Italie (31,4 %) selon les données de l'Union interparlementaire de 2014. Mais ces exemples ne doivent pas masquer le fait que la France est sur ce point très loin derrière d'autres pays européens : en Suède, les femmes constituent 45 % du personnel politique, en Finlande 42,5 %, en Espagne 39,7 % et en Allemagne 36,5 % selon ces mêmes données. De fait, la France est classée au 47e rang mondial par l'Union interparlementaire en 2014 (gagnant toutefois 37 places depuis 2006, et se distinguant aussi par la parité gouvernementale la plaçant en 4e position mondiale). En outre, les femmes y occupent constamment des positions politiques moins élevées. Elles sont en particulier cantonnées aux domaines plus « féminins » du politique, comme les affaires sociales, et n'accèdent que rarement aux postes politiques « prestigieux » [Achin, 2005; Beauvallet et Michon, 2004]. Les effets structurels de la domination masculine se retrouvent également dans la part des femmes candidates aux élections : elles n'étaient que 39 % en 2002 et 40 % en 2012 (données Insee).

Enfin, comme le note Catherine Achin, « la corrélation des logiques sociales du recrutement du personnel politique avec la variable de l'appartenance partisane est tout à fait vérifiée en ce qui concerne les femmes » [2005, p. 486] : les partis de gauche sont largement plus ouverts aux femmes que les partis de droite. En 2012, le groupe communiste compte 20 % de femmes (19 % en 2002), le groupe socialiste 35,7 % (16,3 % en 2002) et les Verts 53 %, contre 14,9 % pour l'UMP (10,4 % en 2002). En 1997, elles n'étaient que 3,6 % au sein du groupe RPR [Costa et Kerrouche, 2007, p. 54; Rouban, 2012].

La deuxième caractéristique distinctive du personnel politique est ensuite qu'il est majoritairement composé de personnes d'âge mur occupant durablement les postes politiques. Le monde politique n'est ni l'apanage des très jeunes ni celui des très âgés. En 1993, 55 % des candidats aux élections législatives avaient entre 40 et 60 ans, et cette tranche d'âge constituait 61 % des députés finalement élus. En 2002, les 40-60 ans représentent 64 % des candidats et 71 % des élus [Sineau et Tiberj, 2007, p. 165]. Les 40-60 ans sont donc les plus nombreux à se présenter aux élections, et ce sont eux qui, en outre, ont le plus de chances d'être élus. De plus, ces chiffres ne varient que marginalement d'une élection à l'autre. Certes, les élections de 1958 et de 1981 ont conduit à un rajeunissement considérable : les moins de 40 ans représentaient 34 % de l'Assemblée nationale en 1958, et près du tiers des élus de 1981 avaient moins de 45 ans [Costa et Kerrouche, 2007, p. 142]. Mais, selon nos propres calculs, en 1981, 1986 ou 1988, les moins de 30 ans ne représentent que 1 % des députés. De surcroît, en 2002, les 18-39 ans ne représentent plus que 6 % des députés, contre 23 % pour les 60 ans et plus [Sineau et Tiberj, 2007,

	Allemagne	Espagne	France	Suède
Âge moyen des représentants	50,4	49,8	57,5	47,6
Âge médian en début de législature (date indiquée entre parenthèses)	50 (2005)	48 (2004)	54 (2002)	49 (2006)
Âge médian de la population	42	39	38	40
Âge légal d'une candidature	18	18	23	18

Source: [Arnoux, 2007, p. 134].

p. 165], et, en 2007, ils ne sont que 3,3 %. En 2014, on ne compte aucun élu de moins de 30 ans pour dix-sept de plus de 70 ans.

Aussi, lorsqu'on regarde l'âge moyen des députés, on constate, pour la période la plus récente, un vieillissement des professionnels de la politique [Arnoux, 2007, p. 134]. Dans l'ensemble, depuis 1848, l'âge moyen des députés s'établit autour de 50 ans [Best et Gaxie, 2004]. Or, en 2007, l'âge moyen à l'Assemblée nationale est de 57,5 ans, et de 61 ans au Sénat. Ce vieillissement est notable puisque l'âge moyen lors de la précédente législature était de 53,8 ans. À l'instar de la représentation de genre, la France a une Assemblée nationale relativement plus vieille, ainsi qu'un âge légal d'entrée plus tardif (23 ans contre 18 ans) que dans les autres pays européens (tableau 4). En 2014, l'âge moyen des députés est de 59 ans et 10 mois. Lors de son élection en juin 2012, l'âge moyen de la nouvelle chambre était de 54,6 ans.

Mais les barrières d'entrée dans la profession politique ne se limitent pas aux questions d'âge. La professionnalisation suppose aussi que ce personnel monopolise les positions électives et qu'il s'y maintienne. On le mesure à travers la longévité des élus dans un même mandat ou dans un même type de mandats. Les élus de la XII<sup>e</sup> législature (2002-2007) avaient ainsi occupé 2 ou 3 mandats successifs de député pour 40,5 % d'entre eux, 4 ou 5 mandats pour 18 % d'entre eux, soit une présence à l'Assemblée comprise entre 19 et 25 ans, et plus de 6 mandats pour 8 % d'entre eux (chiffres calculés par l'auteur à partir d'une base de données produite dans le cadre du projet européen INTUNE). En moyenne, les députés français de la XII<sup>e</sup> législature sont élus depuis 11,7 ans, l'année de leur première élection remontant en moyenne à 20,7 ans [Costa et Kerrouche, 2007, p. 89].

On mesure aussi cette monopolisation à l'aune du cumul des mandats (tableau 5). En 2007, seuls 9,2 % des députés et 19,6 % des sénateurs ne possèdent aucun autre mandat que leur fonction parlementaire. En 2014, après la déroute socialiste aux élections municipales et – pour certains – par anticipation de la règle de non-cumul, 23,2 % des députés ne cumulent plus aucuns mandats locaux. Comme le précise Daniel Gaxie,

Tableau 5. Le cumul des mandats en 2007 et en 2014

Mandats		200	7		20	014
	Assemblé	e nationale	Sé	nat	Assemblé	e nationale
	N =	En %	N =	En %	N =	En %
Conseiller municipal	387	67,1	203	61,3	440	76,3
Dont maire	153	26,5	122	36,9	208	36,0
Conseiller général	156	27,0	116	35,0	106	18,4
Dont président	14	2,4	35	10,6	10	1,7
Dont vice-président	29	5,0	n.c.	n.c.	25	4,3
Conseiller régional	66	11,4	24	7,3	54	9,4
Dont président	7	1,2	4	1,2	5	0,9
Titulaires de mandats municipaux et départementaux	72	12,5	62	18,7	45	7,8
Titulaires de mandats municipaux et régionaux	13	2,3	5	1,5	16	2,8
Titulaires de mandats départementaux et régionaux	. –	-	1	0,3	n.c.	n.c.
Sans autre mandat	53	9,2	65	19,6	134	23,2
Total	577	100,0	331	100,0	577	100,0

Sources : nos calculs d'après les sites Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat.

« l'accumulation des mandats est un moyen non seulement de cumuler des indemnités permettant de vivre de la politique et de s'y consacrer à temps complet, mais aussi d'augmenter les chances de réélection ou de disposer de positions de repli en cas d'infortune électorale » [Gaxie, 1998, p. 32]. C'est aussi au regard du cumul que l'on comprend la structure faiblement féminine de ces fonctions. La logique du champ politique est cumulative, excluant d'autant plus un groupe d'une fonction qu'il est faiblement présent dans l'une ou l'autre de ces positions.

Enfin, quel que soit l'indicateur retenu (profession, niveau d'études, de revenu, ou encore origine sociale), les professionnels appartiennent en priorité à la bourgeoisie et aux couches moyennes élevées de la population. En effet, les agriculteurs, les ouvriers et les employés sont systématiquement absents de l'Assemblée nationale (tableau 6). Même en 1981, alors que les socialistes et les communistes obtiennent la majorité des sièges, les ouvriers ne dépassent pas 2 % du total. En 2002, on ne compte à l'Assemblée nationale que 3,5 % d'agriculteurs et 2,8 % d'employés et ouvriers et, en 2012, 2,9 % d'agriculteurs et 2,8 % d'employés et d'ouvriers. Il est vrai qu'au Sénat, l'ancrage plus local de l'élection favorise la présence des agriculteurs, qui occupent 8,5 % des sièges. Mais il s'agit ici d'agriculteurs « notables », propriétaires de leur exploitation et socialement favorisés. Les couches populaires sont très fortement sous-représentées parmi le personnel politique si l'on songe que les agriculteurs, les ouvriers et les employés représentent un peu plus de la moitié de la population active totale en France. À l'inverse, les couches privilégiées sont très nettement surreprésentées au Parlement. En 2002, les artisans et chefs d'entreprise

Tableau 6. Profession d'origine des députés et sénateurs sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République (en %)

				Asse	mblée na	tionale			Sénat	
		1945- 1958 <sup>(1)</sup>	1958- 1973 <sup>(1)</sup>	1973 sans PC <sup>(1)</sup>	1981 <sup>(2)</sup>	2002 (3)	2007 (4)	2012 (5)	2007 (4)	
Ouvriers		11,9	3,6	_	1,8	0,4	0,2	0,2	0,3	
Employés		6,3	3,2	0,7	n.c.	2,4	3,6	2,6	2,4	
Agriculteurs		12,0	8,2	5,5	n.c	3,5	2,6	2,9	8,5	
	Fonctionnaires	2,7	4,3	3,2	2,2		1,9		8,2	
Professions intermédiaires	Instituteurs	5,9	3,3	2,2	4,7	15,4	2,2	6,2	18,7	
intermedialles	Cadres moyens	3,8	8,0	4,2	6,3		7,6		1,2	
	Professions intellectuelles supérieures	8,9	7,8	10,2	24,4			12,1		6,0
	Journalistes	5,7	3,8	3,2			1,2		1,8	
Cadres et professions intellectuelles	Professions libérales		3,1	10,0			2,4			
	Avocats, hommes de loi	12,7	10,9	9,5	13,6	53,4 7,6	81,5	11,5		
supérieures	Professions médicales	5,8	11,3	14,0			11,2	11,2		9,7
	Ingénieurs, cadres supérieurs	4,8	5,0	3,7			15,2		8,8	
	Hauts fonctionnaires, fonctionnaires catégorie A	3,7	9,0	13,5	19,0		13,4		7,9	
Commerçants et	Commerçants	5,7	6,1	2,8	3,7	14,0	1,0	6,6	7,6	
chefs d'entreprise	Industriels	6,1	10,5	13,5	13,5	14,0	4,7	0,0		
Officiers, ecclésiast	iques	1,4	1,5	1,0		_			_	
Permanents politic	lues	n.c.	n.c.	n.c.	6,3	2,4	2,8	n.c.	0,3	
Retraités/sans activ	iité	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	4,0	7,2	Intégrés aux pro- fessions	7,2	
Autres		1,4	3,6	4,5	3,4		3,1		_	

n.c.: non communiqué.

Sources: (1) [Birnbaum, 1977, p. 71]; (2) [Collovald, 1985, p. 42]; (3) [Costa et Kerrouche, 2007, p. 47]; (4) Calculs personnels à partir des données sur les sites Internet de l'Assemblée nationale et du Sénat; (5) [Rouban, 2012]. Notons que les retraités sont intégrés dans leur profession d'origine.

occupaient 14 % des sièges de l'Assemblée nationale et les cadres et professions intellectuelles supérieures, 53,4 %. En 2007, les professions libérales représentent 21,3 % de l'Assemblée élue, les cadres ingénieurs et professions intellectuelles supérieures, 28,5 % des sièges. En 2008, au Sénat, la composition est légèrement différente, mais la surreprésentation des fractions dominantes de l'espace social reste constante.

On pourrait ainsi multiplier les indicateurs pour démontrer le manque de représentativité sociale des députés : en 1968, 67,5 % des députés étaient diplômés du supérieur [Cayrol, Parodi et Ysmal, 1973, p. 56]; en 1981, si les élus du PCF font exception (32,7 %), les élus des autres partis sont majoritairement diplômés du supérieur, dans une proportion qui varie de 66,7 % pour les centristes à 77,5 % pour le PS et le RPR, et jusqu'à 89,2 % pour le PR [Collovald, 1985, p. 50]. De la même manière, en 2012, 76 % des députés déclarent être diplômés du supérieur (bac + 2 et supérieur) contre 8 % de la population française [Rouban, 2012, p. 4]. Seuls 10 élus sont issus de l'immigration.

Ce phénomène de surreprésentation est plus notable encore lorsqu'on observe la profession d'origine des ministres. La sélection sociale est en effet encore renforcée au gouvernement, par rapport au Parlement. Cette élite ministérielle est socialement homogène : de 1959 à 1980, 90 % des membres du gouvernement sont issus de catégories qui représentent moins de 7 % de la population active [Gaxie, 1983, p. 445]. Les élus des milieux modestes sont quasiment absents. La surreprésentation des industriels augmente légèrement (de 14 % sous la IV<sup>e</sup> à 16,5 % sous la V<sup>e</sup>), et celle des hauts fonctionnaires augmente très fortement (de 11,8 % à 29,7 %) [Birnbaum, 1977, p. 76]. Le changement de gouvernement en 1981 va toutefois affecter cette distribution sociale. Les gouvernements socialistes recrutent en effet une population différente au sein des zones supérieures de l'espace social, plus proche du pôle intellectuel : de 1981 à 1984, les enseignants du supérieur voient leur proportion augmenter parmi les ministres, passant de 2 % (avant 1981) à 19,4 % (en 1981) puis 21,4 % (en 1984); tandis que les industriels, grands commerçants et cadres supérieurs du privé voient leur présence se réduire fortement, passant de 28,3 % dans le gouvernement Chirac en 1974 à 14,9 % dans le gouvernement Mauroy en 1981 [Gaïti, 1985, p. 60]. De plus, si l'on compte 16,6 % des ministres comme « issus de la société civile », à y regarder de plus près, on constate que 59 % d'entre eux ont occupé des responsabilités politicoadministratives de très haut niveau et que les deux tiers poursuivent ensuite leur carrière dans le monde politique [Bruère et Gaxie, 2014].

Cette surreprésentation des couches dominantes est un phénomène qui touche l'ensemble des professionnels de la politique en Europe. En Grande-Bretagne, 81 % des élus conservateurs et 66 % des élus travaillistes sont diplômés du supérieur en 1997. De même, 88 % des élus conservateurs et 61 % des élus travaillistes sont issus des classes supérieures, contre

Tableau 7. Origine sociale et profession des professionnels de la politique (%)

		Origine sociale (profession du père)	Première fonction exercée	Dernière fonction exercée avant l'exercice de fonction politique
Membres du	Classes supérieures	69,7	86,0	92,8
gouvernement de la V <sup>e</sup> République	Classes moyennes	10,2	10,4	4,6
(1958-1981) <sup>(1)</sup>	Ouvriers	4,1	1,0	_
	Agriculteurs	4,6	2,1	2,1
	Divers	-	0,5	0,5
	Sans informations	11,3	-	-
	Total	100,0	100,0	100,0
Députés de la XII <sup>e</sup> législature (2002-2007) <sup>(2)</sup>	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	28,0	-	14,0
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	32,6	-	53,4
	Professions intermédiaires	14,3	-	15,4
	Employés	6,5	-	2,4
	Ouvriers	7,5	-	0,9
	Agriculteurs	11,1		3,5
	Sans activités – retraités	-	-	8,0
	Permanents politiques	-	-	2,4
	Total	100,0	_	100,0

Source: (1) [Gaxie, 1983, p. 449]; (2) [Costa et Kerrouche, 2007, p. 47 et 56].

respectivement 1 et 13 % d'élus ouvriers [Mény et Surel, 2004, p. 210-213]. En Allemagne, le Bundestag est composé de 16,8 % de collaborateurs politiques, de 17,7 % de fonctionnaires et de 26,6 % de professions libérales en 2014, contre 0,5 % d'ouvriers [Bundestag, 2014].

Un dernier point mérite toutefois d'être noté, car il tend quelque peu à relativiser ce constat. Si les professionnels de la politique sont socialement dominants, il ne s'agit jamais, au sein de ces groupes, des fractions les plus dominantes des classes dominantes (tableau 7).

Les élus au parlement comme les ministres sont donc tendanciellement des groupes en ascension sociale, si l'on compare la profession de leurs parents avec celle qu'ils occupaient avant de se professionnaliser en politique. Une énarchie? Un métier de fonctionnaires?

Ce dernier constat explique sans doute pourquoi la part des salariés du secteur public, et en particulier des fonctionnaires, est relativement élevée en France comme dans les autres pays européens. En France comme en Allemagne, les salariés du secteur public représentent en moyenne entre 30 % et 50 % des personnels politiques élus au parlement, selon les législatures. Cette proportion augmente à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie politique. Ainsi, les salariés du secteur public représentent en moyenne entre 43 % et 65 % des membres du gouvernement sous la V<sup>e</sup> République [Chagnollaud et Quermonne, 1996, p. 467; voir aussi Collovald, 1985; Gaïti, 1985; Gaxie, 1983]. Pour autant, on ne peut conclure à une « fonctionnarisation » de la vie politique. Luc Rouban a ainsi montré que c'est moins la profession d'origine que la conjoncture politique qui « fait » l'élection. La carrière de l'élu, qu'il soit issu du public ou du privé, est sensiblement identique dans son déroulement. Ainsi, en 1997, 73 % des députés ont déjà obtenu un mandat local dix ans avant leur élection en tant que député [Rouban, 1997]. En d'autres termes, les professionnels de la politique ont pour activité professionnelle « réelle » la politique, bien plus que leur ancienne profession abandonnée depuis longtemps, même si dans leur représentation d'eux-mêmes, dans les jeux de \*légitimation/ délégitimation des adversaires, dans le choix des rapports ou des domaines de spécialisation, cette profession d'origine joue un rôle non négligeable [Costa et Kerrouche, 2007, p. 44-51].

Sous cet aspect, la France présente néanmoins une spécificité : les énarques. Thème polémique s'il en est, les énarques formeraient une « technocratie », voire une nomenklatura omniprésente dans le champ bureaucratique et politique, que dénoncent souvent ceux qui entendent « rénover » la vie politique. Or, sur les 4 200 anciens élèves en activité en 1996, seuls 300 « participent au pouvoir (politique, économique et administratif) », soit 7 % d'entre eux [Kessler, 1997, p. 23-24]. Le constat de leur omniprésence tient au fait que le pouvoir politique leur offre les « meilleures » places, les plus visibles, au gouvernement (tableau 8) ou dans les grands corps (Inspection des finances, Cour des comptes, Conseil d'État). Ainsi, la proportion des énarques au gouvernement oscille en moyenne entre 20 % et 30 %, avec un maximum de 45 % sous le gouvernement Chirac II (en 1986). Les gouvernements Ayrault et Valls font figures d'exception récente avec moins de 12,5 % d'énarques, mais une part plus importante d'agrégés (huit membres contre quatre énarques). Au sein des cabinets ministériels, on constate que leur proportion est tout aussi importante : on compte 41 % d'énarques parmi les membres des cabinets socialistes entre 1981 et 1993, occupant de surcroît les ministères stratégiques comme l'Économie et les Finances (45 %) et Matignon (35-40 %) [Mathiot et Sawicki, 1999]. Et cette proportion s'accroît à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des cabinets : on compte 71 % puis 59 % d'énarques parmi les directeurs de cabinet des gouvernements Juppé I et II en 1995 et 1997 [Lagroye, François et Sawicki, 2006, p. 496]. En revanche, si l'on se tourne du côté des députés, la part des énarques a certes augmenté sous la Ve République, mais elle n'a jamais dépassé les 8 %. En cela, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris joue un rôle tendanciellement plus important dans le recrutement du personnel politique. En moyenne plus d'un élu sur dix y a été formé. Les hauts fonctionnaires sont *de facto* assez rares à l'Assemblée : 3,2 % en 2007 et 3,5 % en 2012 [Rouban, 2012].

En somme, la représentation parlementaire fournit en fait une image inversée de la structure sociale [Gaxie, 1998]. En ce sens, la compétition politique concerne avant tout les agents situés au sommet de la hiérarchie sociale. Ce constat général, qui accrédite la thèse de Michels sur la « loi d'airain de l'oligarchie » [Michels, 1911], est en outre renforcé par un second constat : plus on monte dans la hiérarchie des positions de pouvoir, plus l'origine sociale des responsables politiques est élevée. Le recrutement du personnel politique suit donc une logique sociale. Cette loi générale, qui handicape en quelque sorte les agents socialement et culturellement démunis, est à ce point dominante que ses effets se font sentir jusqu'au sein des organisations partisanes, qui s'efforcent justement d'enrayer cette logique, en mettant en avant les profils « atypiques » de certains de leurs membres.